

Communication/A la Haute autorité de la communication (HAC), hier Les nouveaux conseillers membres en fonction

P.M.M
Libreville/Gabon

LE ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Noël Nelson Messone, a procédé, hier, à l'installation des neuf membres de la Haute autorité de la communication (HAC) qui remplace le dé-

funt Conseil national de la communication (CNC). C'est un véritable challenge qui commence pour les deux représentants élus de la corporation et les sept autres membres (tous nommés en Conseil des ministres en sa séance du 31 mai dernier) qui composent cette nouvelle équipe dont la lourde responsabilité est de réguler la presse au Gabon.



Photo : D.R.

Les 9 membres de la HAC et le ministre des Relations avec les institutions constitutionnelles, à l'issue de la cérémonie.

Occasion pour le tout premier président de la HAC, Raphaël Ntoutoume Nkoghe, de se réjouir du choix des autres membres qui l'accompagneront dans sa nouvelle mission, avant de promettre d'œuvrer en toute impartialité pour une presse indépendante. « Je suis entouré des professionnels qui ont été élus par leurs pairs. Je m'en réjouis.

Je pense qu'ils sauront m'accompagner dans cette mission», s'est-il félicité. Il convient de rappeler que cette installation intervient plus de quinze jours après la brillante élection, le 9 juin dernier, par la corporation, des deux membres de la Haute autorité de la communication (HAC), Abel Nzegho Mimgo et Timothée Bous-siengui.

Droits de l'enfant/Deuxième séminaire du Réseau national des acteurs étatiques de protection de l'enfance

Pour une action plus complémentaire

F.B.E.M
Libreville/Gabon

LE deuxième séminaire du Réseau national des acteurs étatiques de protection de l'enfant s'est ouvert hier au Mériden Ré-Ndama de Libreville. Trois jours durant, les participants, venus des neuf provinces du pays, vont fédérer leurs compétences "pour rendre la protection de l'enfant plus holistique et complémentaire". De même, ils vont apprendre des bonnes pratiques des uns et des autres, pour

une meilleure prévention et protection des droits de l'enfant dans leurs localités respectives. Les travaux ont été ouverts par le représentant du ministre d'État à la Justice, le conseiller Hervé Vendakambano. Il avait à ses côtés un représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Brahim Ould Isselmou. Quant aux participants aux travaux, ils sont magistrats de juridictions pour mineurs, travailleurs sociaux, directeurs de prisons et officiers de police judiciaire. Occasion pour le conseiller



Photo : F.B.E.M

Les participants au 2e séminaire sur la protection de l'enfant au Gabon dont les officiels. C'est le représentant du ministre d'Etat (2e par la droite), qui a ouvert les travaux.

du ministre d'Etat d'insister sur la question centrale de ces assises : une meilleure protection des enfants victimes, témoins d'incidents ou auteurs d'in-

fractions. Soit un éventail de situations sur lesquelles ces différents professionnels sont, chaque jour, amenés à se prononcer. Cette question est d'autant

plus importante que les participants ont reconnu la persistance, au Gabon, de phénomènes tels que la traite des enfants, les abus sexuels sur mineurs, les spoliations des enfants et bien d'autres pratiques néfastes. De même, la délinquance juvénile, qui pousse les adolescents à entrer en conflit avec la loi, demeure d'actualité. Pour sa part, le représentant de l'Unicef s'est dit satisfait de "l'investissement énorme" qui consiste à "regrouper neuf provinces en un lieu et sur une même thématique". Il a appelé les

participants à profiter de ce rendez-vous du donner et du recevoir. Non sans saluer cette rencontre qui intervient un mois après la célébration de la Journée nationale des droits de l'homme dans notre pays. Laquelle a été placée sous le thème de la lutte contre la traite des enfants. « Cet intérêt pour toutes les personnes de moins de dix-huit ans révèle la place que les enfants, les adolescents et ceux qui travaillent à leur protection, trouvent dans vos cœurs et les préoccupations de la République », a-t-il dit.

À la douce mémoire de

Marie-Louise Mbaumba

épouse Adande

26 juin 2013 - 26 juin 2018

5 ans

«Les morts ne sont vraiment morts que lorsque les vivants les ont oubliés.»

Proverbe malgache

Le temps passe mais le souvenir reste. Inébranlable. Et en cela, tu demeures vivante en chacun de nous.

Avec Amour,
Tes enfants, ta famille, tes amies.

